



Cgv et responsabilité des propos tenus sur un site

Par **Jenans**, le **29/04/2011** à **10:49**

Bonjour,

Je souhaite créer mon site de vente en ligne avec une partie blog où les personnes posent des questions et seules celles qui sont inscrites au site peuvent répondre.

Il se peut, comme tout principe de questions/réponses, que les réponses soient négatives pour l'image d'une autre société. Par exemple qui peut me dire ce que vous pensez de tel institut de beauté ? Moi j'ai aimé, parce-que ... Moi pas du tout, parce-que ...

Comment me protéger ? Comment indiquer que je ne suis pas responsable des propos tenus par les internautes sauf bien sûr propos discriminants, vulgaires...

Concernant les CGV, puis-je les faire rédiger par le service d'avocats "gratuit" de ma commune ou dois-je absolument passer par un cabinet ou autres ?

Je vous remercie d'avance pour votre retour.